# DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE CANTON DE ROMBAS

#### COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Conseillers élus : 14 En exercice : 14

Présents : 10 Pouvoirs : 2

Absent excusé : 1 Absent non excusé : 1 Date de convocation : 09 décembre 2024

<u>Étaient présents</u>: Mme Charlotte ALBERT; Mme Enza BAROTTE; M. Raymond BECKER; Mme Catherine LECUYER; Mme Patricia MELY; M. Antoine ROSANO; Mme Nathalie ROUSSEAU; M. Michel TROMPETTE; Mme Karine WEBER; M. Dominique WEYANT.

<u>Étaient absents excusés</u>: M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à Mme Patricia MELY; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER; M. Damien FANCELLO.

Étaient absents non excusés : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 23 septembre 2024.

Madame La Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

# DÉLIB: 7.1-043/2024: DÉCISION MODIFICATIVE

VU le budget primitif 2024 voté le 25 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE la décision modificative n° 02 au budget principal 2024 ci-dessous :

#### > DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

#### Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales

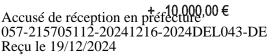
- Compte 2132 – Bâtiments privés + 569 984,21 €

# **Chapitre 021 – Immobilisations Corporelles**

- Compte 2115 – Terrains bâtis - 121 585,05 €
- Compte 2131 – Constructions bâtiments publics - 448 399,16 €
- Compte 21538 – Autres réseaux - 10 000,00 €

## Opération 2301 – LED Éclairage Public

- Compte 21538 – Autres réseaux





## DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE CANTON DE ROMBAS COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

#### > RECETTES D'INVESTISSEMENT :

## Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales

-	Compte 2115 – Terrains bâtis	+ 121 585,05 €
_	Compte 2131 – Constructions bâtiments publics	+ 448 399,16 €

## **Chapitre 021 – Immobilisations Corporelles**

-	Compte 2115 – Terrains bâtis	- 121 585,05 <b>€</b>
-	Compte 2131 – Constructions bâtiments publics	- 448 399,16 €

VOTES: À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité. Au registre suivent les signatures.

> Fait à Norroy-Le-Veneur, le 18 décembre 2024 Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



